



COURRIER ARRIVÉ LE  
28 SEP 2015  
MAIRIE DE TAULÉ

Direction générale des services

Pennrenerzh ar servijoù

Direction de l'aménagement et de la solidarité

Service foncier, urbanisme et habitat

Personne chargée du dossier : *Arnaud Degouys*

Fonction : Chargé de l'aménagement de l'espace et de la stratégie foncière

Tél. : 02 90 09 17 37

Courriel : [arnaud.degouys@bretagne.bzh](mailto:arnaud.degouys@bretagne.bzh)

Madame Annie HAMON

Maire de Taulé

12 Place de la Mairie

29670 TAULE

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 114253/DIRAM/SURBA/AD

Rennes, le 23 SEP. 2015

Objet : PLU arrêté

Madame le Maire,

Je vous informe que j'ai bien réceptionné les éléments concernant votre dossier du PLU arrêté du 22/07/15 et je vous en remercie.

La Bretagne connaît aujourd'hui une croissance démographique remarquable. Cette dynamique est un indicateur fort de l'attractivité et de la vitalité de notre région, qui place la problématique de la gestion du foncier et de ses usages au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle constitue également un défi majeur en matière d'habitat, d'équipements, d'emplois, d'accessibilité et de formation.

Devant l'importance de ce défi, et dans une perspective de responsabilité partagée sur l'aménagement du territoire breton, la Région considère les documents de planification et de programmation comme une réponse stratégique de premier ordre, dont la qualité doit garantir la cohésion et l'aménagement durable de la Bretagne. Parce que les enjeux de l'aménagement se jouent aujourd'hui à l'échelle du territoire vécu et du bassin de vie, la Région encourage la couverture progressive de l'ensemble du territoire par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays, et par un Plan Local d'Urbanisme et un Programme Local de l'Habitat à l'échelle intercommunale.

La Région est très attentive à l'élaboration des documents de planification, qui doivent permettre aux acteurs du territoire de créer une dynamique collective et d'élaborer un projet de territoire de qualité, dans le cadre d'une concertation locale forte.

Pour répondre à l'attente des territoires, soucieux de disposer d'éléments sur les politiques régionales, le site internet de la Région Bretagne met à disposition les publications et les orientations relatives à la stratégie foncière régionale et aux politiques régionales d'aménagement durable ([www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh), rubrique les politiques/territoires/aménager durablement l'espace). Parmi ces publications, la contribution initiale de la Région aux SCOT de Bretagne synthétise ainsi les préconisations régionales en matière de planification territoriale, à l'échelle des bassins de vie. Dans le cadre de la procédure que vous menez actuellement, je vous invite à prendre connaissance de ces orientations qui pourront, je l'espère, apporter des éléments utiles à votre réflexion.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Directeur de l'aménagement et de la solidarité,

Sébastien HAMARD